

L'électricité à Aouste sur Sye



Il y a cent ans l'électricité à Aouste

Alors que l'éclairage électrique en était encore à ses débuts dans notre pays, alors que les rues de Marseille ne connaissaient encore que les lampes à gaz et que Lyon se préparait à ses premières « illuminations », Aouste était l'une des premières communes de France à connaître l'électrification... voici tout juste un siècle !

« *La municipalité de la ville d'Aouste et M. Luc Court, Cie Électriciens Constructeurs à Lyon, vous prient d'assister au banquet qui sera donné le dimanche 25 novembre 1894, dans les salles de l'hôtel Sylvestre, à l'occasion de la fête de l'inauguration de l'éclairage électrique* », telle est l'invitation que reçurent certains Aoustois en cette fin de siècle dernier pour fêter un événement d'importance : l'avènement de la « *fée électricité* » dans les rues de la cité, mais aussi chez quelques particuliers.



Vers 1910 Fernand Apaix, minotier

La décision avait été prise le 19 avril de cette même année, au cours d'une séance extraordinaire du conseil municipal et sur proposition du maire M. Gresse. Celui-ci, en effet, fort opportunément avait obtenu de M. Apaix, propriétaire d'une usine à Aouste qu'il consacra une partie de la force motrice dont il dispose, à donner un éclairage électrique à notre bourg. Il demandait à ses conseillers l'autorisation de signer le traité qu'il avait établi entre lui-même et Frédéric Apaix, meunier à Crest, agissant pour son compte.

Une concession pour 20 ans

En réalité, l'usine aoustoise était une minoterie, tenue par Fernand Apaix, fils de Frédéric, grand-père de Michèle Apaix,. Celui-ci, né le 31 décembre 1853, faisait fonctionner avec plusieurs ouvriers, le moulin situé en aval du pont de Sye (rive droite du ruisseau de Sye). Ces bâtiments devaient appartenir plus tard aux usines textiles Flachard, qui les achetèrent pour y aménager des appartements pour leurs ouvriers.

En 1894 M. Apaix obtenait de la municipalité le droit exclusif d'établir sur ou sous les voies publiques tous conducteurs ou appareils quelconques lui permettant la distribution de l'électricité, soit pour l'éclairage public ou particulier, soit pour tous usages quelconques auxquels peut être employée l'énergie électrique. Cette concession était faite pour une durée de vingt ans. Fernand Apaix produisait en effet pour ses propres besoins l'électricité qu'il obtenait grâce à une roue à aubes et une génératrice. Il venait de s'engager dans une voie qui ne devait pas lui apporter que des avantages, et être même, selon son propre frère, cause de désagrément.

Il était en effet tenu d'établir une canalisation distributrice dans les voies désignées sur le plan et la ville pouvait exiger l'établissement d'un réseau complémentaire. Il était chargé de pourvoir à

l'éclairage municipal, celui des voies et des places publiques et celui des bâtiments communaux, par l'emploi des lampes Edison ou tout autre modèle équivalent. De plus, sauf cas de force majeure, le concessionnaire sera tenu d'assurer « *la marche de l'éclairage depuis le coucher du soleil jusqu'à minuit* ». Depuis 4 heures du soir en janvier et 7 heures du soir en juin en reculant progressivement l'heure du début.

Des conditions draconiennes...

Le prix de l'éclairage était fixé à 32 francs par an et par lampe de seize bougies, le remplacement des lampes mises hors service par le passage du courant étant à la charge du concessionnaire, le nombre de lampes est fixé au minimum à 25. La ville avait quand même à sa charge les consoles ou candélabres ainsi que les formalités administratives, mais pas les frais de raccordement des lampes à la canalisation. De plus, on pratiquait des constatations relatives au pouvoir éclairant et tout arrêt donnait lieu à des retenues ! Les bâtiments communaux devaient avoir des lampes intérieures, de 16 ou 10 bougies (unité pratique d'intensité lumineuse) et la ville avait prévu 6 lampes supplémentaires sur la place du Pont qui devaient être éclairées gratuitement la veille de Noël, le 14 juillet et les 2 jours de la fête votive. En outre, dans toutes les voies qui comportent une distribution, le concessionnaire sera tenu de fournir de la lumière aux particuliers qui en adresseront la demande et souscriront une police d'éclairage de cinq années.



1913

Le pont sur le ruisseau de la Sye à l'est du village d'Aouste : à droite, le moulin Apaix.

M. Apaix avait tout de même la faculté de dénoncer son traité au bout de la cinquième année. Ce qu'il fit, en signifiant par huissier son intention de cesser l'éclairage, arguant notamment des sacrifices considérables qu'il aurait à faire pour se conformer au cahier des charges s'il était tenu coûte que coûte de fournir du courant alors qu'en temps de sécheresse et au moment des arrosages, il manque de l'eau au canal et que dans ce cas il devrait recourir à une machine à vapeur.

Cinq cafés éclairés !

Le maire insista car « *il eut été déplorable de nous retrouver dans la plus complète obscurité* » et modifia le cahier des charges. En cas de manque d'eau et de lumière, il ne sera soumis qu'à une retenue proportionnelle ! Et chaque année la commune et M. Apaix auront le droit de dénoncer la concession. C'est ce qui fut décidé le 5 novembre 1899.

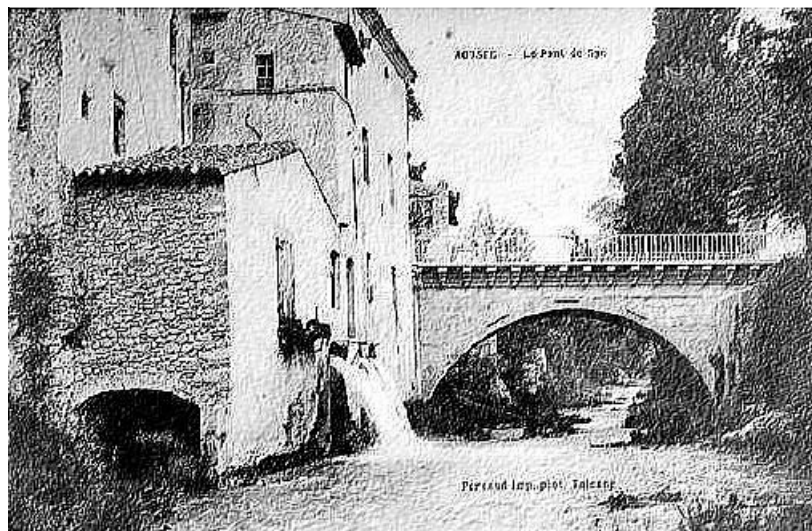
La production était toujours très artisanale. Un employé était chargé de la marche de la roue hydraulique et devait donc régler l'arrivée d'eau en provenance du canal, protégée par une grille. Celle-ci pouvait s'obstruer facilement (notamment en automne avec des feuilles) et l'ouvrier devait donc « dégriller » de temps en temps au risque d'être la cause d'une baisse de tension du courant. Ce qu'il faisait en surveillant, dans le café, où il jouait aux cartes, la baisse de l'intensité lumineuse de l'ampoule qui y brillait. Au début, se souvient un habitant, les cafés étaient parmi les seules habitations bénéficiant de l'éclairage tout comme la grande rue était la seule illuminée.

Dans un cahier de comptes tenu par F. Apaix pour la période allant de 1907 à 1911, on recense 21 abonnés (les mêmes pendant ces quatre ans), avec parmi eux cinq cafés, une épicerie, le boucher Gresse, le boulanger Arthaud, le menuisier Martin, le coiffeur Servant, le quincaillier Pestre, un juge de paix nommé Roux, la gare. On y voit que certains cafés consommaient six fois plus d'électricité que les particuliers, quatre fois plus qu'un de leur confrère et deux fois plus que la gare.

Mais en mars 1911, F. Apaix allait cesser d'être le fournisseur de la commune. Dans une séance extraordinaire du 6 mars 1910, présidée par Amédée Terrail, maire du village, il était décrété que « *le service d'éclairage ne répond plus aux besoins actuels et que M. Apaix ne peut pas améliorer cette situation* ». Un nouveau traité devait alors être passé avec MM. Breynat et Merle, industriels, domiciliés à Chabeuil.

Pour F. Apaix une page allait être tournée ; la minoterie à cylindres resterait sa seule activité, jusqu'en 1918 où le moulin s'arrêterait.

Grâce à lui, Aouste avait eu son heure de gloire. Elle avait pris de vitesse des villes comme Lyon, qui fut électrifiée fin 1894 (une exposition eut lieu à ce moment), Marseille (l'exposition date de 1908) et même Paris pouvait-on lire dans notre journal, au mois de février 1967, ce dont nous n'avons pu avoir confirmation auprès des archives de la capitale !



1906 - Le Pont de Sye et le moulin

